



# Cahier d'acteur n°167

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

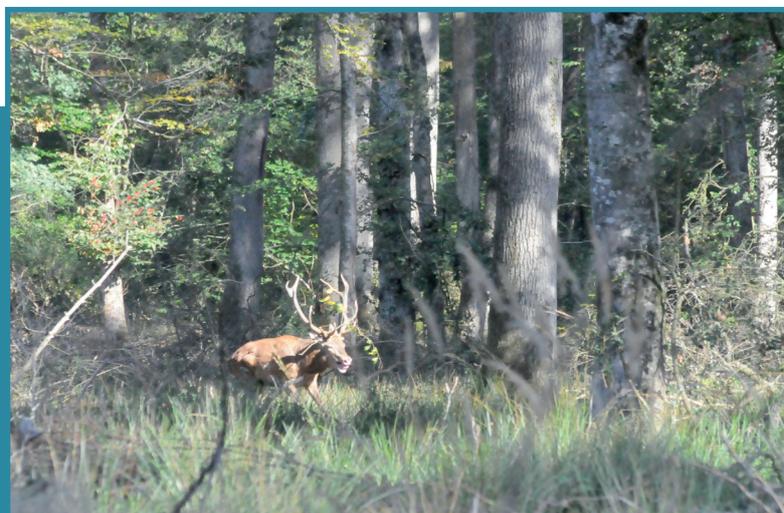
## Non à une LGV qui mettrait en péril la Forêt Domaniale de Tronçais et les forêts voisines

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Société des Amis de la Forêt de Tronçais  
Mairie de Cérilly  
03350 CERILLY  
Courriel : [info@amis-troncais.org](mailto:info@amis-troncais.org)

*La SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FORÊT DE TRONÇAIS (SAFT) ne souhaite pas ici se prononcer sur l'opportunité de réaliser le projet POCL ni sur le choix d'un tracé particulier. L'objectif poursuivi est d'informer les décideurs, notamment RFF, sur la valeur patrimoniale exceptionnelle de la Forêt Domaniale de Tronçais et des forêts domaniales voisines; elle veut les sensibiliser sur les conséquences désastreuses qu'aurait la traversée de ces forêts par une Ligne à Grande Vitesse (LGV) comme le prévoit l'actuelle présentation du sillon OUEST SUD.*



*Crédit photo : J.G. Voisine*

# La Société des Amis de la Forêt de Tronçais

Régie par la loi de 1901, la SAFT ([www.amis-troncais.org](http://www.amis-troncais.org)) fut créée en 1937 avec l'objectif statutaire "d'assurer la conservation des arbres, des animaux, des sites et monuments pittoresques de la forêt de Tronçais et des forêts domaniales environnantes" ; en 1995 elle a été agréée au titre de la loi du 10/7/1976 relative à la protection de la nature.

■ En 2010 le Groupe Faune Sauvage, composé de naturalistes, photographes animaliers, cinéastes, chasseurs à tir et veneurs rejoignait la SAFT; par ses

travaux systématiques d'observation et de collection de données il apporte une connaissance approfondie de la faune forestière, notamment des cervidés.

Interlocuteur privilégié de l'ONF, la SAFT est également proche d'associations savantes ou de défense de la nature; elle siège à la Commission du Plan de Chasse de l'Allier ; elle est membre de la Fédération Nationale des Amis des Forêts.

Fin 2011 la SAFT compte 340 adhérents.

## Les forêts domaniales de Tronçais, Grosbois et Dreuille

Au Nord Ouest du département de l'Allier, entre Cher et Allier, la FORET DOMANIALE DE TRONÇAIS occupe un plateau vallonné dont le sol relativement pauvre chimiquement induit une croissance lente des arbres.

La forêt domaniale couvre une superficie de 10 534 ha (12 000 ha avec les bois environnants) et s'étend sur 22 kms d'Est en Ouest et 10 kms Nord/Sud ; 2 routes départementales et un très modeste réseau secondaire la traversent; l'A71, au delà du Cher sur son flanc Ouest, est éloignée de plusieurs kilomètres des lisières; les communes du Pays de Tronçais sont des villages de

petite taille : il n'y a pas d'agglomération importante à moins de 15 kms du cœur de la forêt.

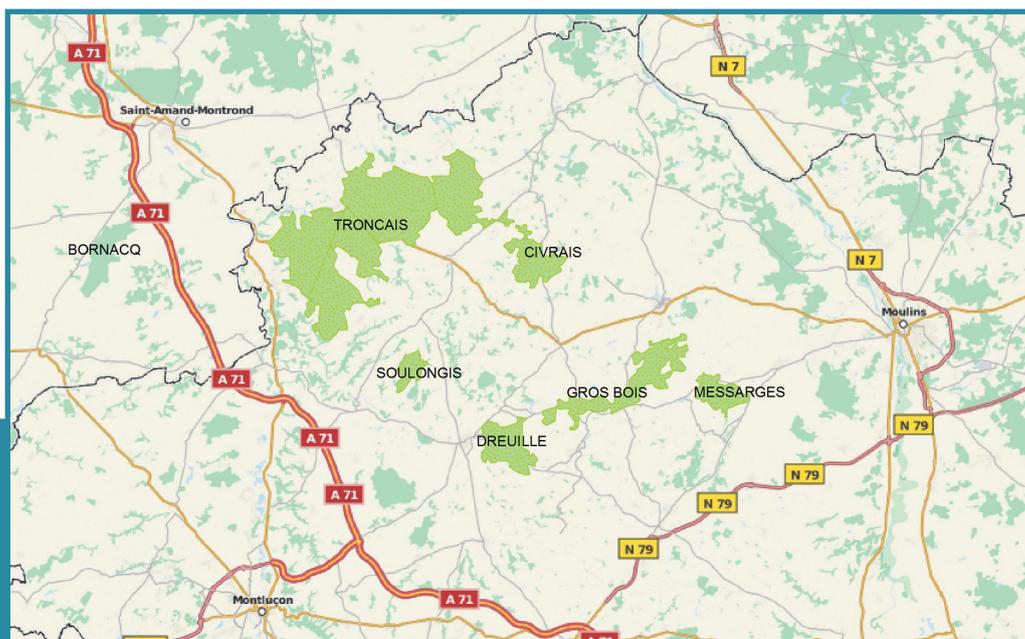
TRONÇAIS BENEFICIE D'UN ENVIRONNEMENT PARTICULIEREMENT FAVORABLE A LA PRESERVATION DU MILIEU NATUREL

Le chêne, chêne rouvre (ou sessile) essentiellement, est la principale essence (81%).

Malgré la qualité de ses paysages et la richesse de ses faune et flore, Tronçais n'est pas une forêt sanctuaire; chaque année l'ONF met en production environ 60 000 m<sup>3</sup> de bois, on y chasse et un tourisme lié à la nature s'y développe.

■ A une vingtaine de kilomètres au Sud Est de Tronçais, au cœur du Bocage Bourbonnais, deux forêts domaniales, de plus petite taille, ont des caractéristiques assez voisines de celles de Tronçais :

- Dreuille : 1258 ha de stations favorables au chêne rouvre.
- Grosbois : 1845 ha; sur des sols plus fertiles les hêtres sont plus nombreux (20%).



# La richesse patrimoniale des forêts domaniales

## Tronçais : un patrimoine exceptionnel...

**Histoire :** forêt refuge dans l'Antiquité, puis propriété des ducs de Bourbon, Tronçais fut confisquée par François I<sup>er</sup> en 1528 et remise au Domaine royal; depuis, elle appartient à l'Etat. En 1670 **Colbert** ordonna la visite générale des forêts royales; à Tronçais, alors en piteux état, fut prescrite la constitution d'une futaie exploitable à 200 ans : 1<sup>er</sup> "aménagement" dont un témoignage subsiste dans la Futaie Colbert. Dès 1779, cependant, les 2/3 de la forêt furent traités en taillis sous futaie puis concédés pour 40 ans au Maître des Forges de Tronçais; seule la partie centrale du massif fut laissée en réserve et cultivée en haute futaie. A partir de 1835, à expiration de la concession, le traitement en futaie régulière se généralise.

**Sylviculture et qualité des bois :** Tronçais doit aujourd'hui sa grandeur à une **gestion continue en futaie régulière depuis 1835**; les mêmes principes, en particulier la régénération naturelle et les coupes régulières d'éclaircie, sont retenus pour **l'aménagement en cours (2001/2025) qui prévoit d'amener les chênes à 250 ans** sur 7500 ha.

**Finesse de l'accroissement annuel** et bois tendre font la renommée internationale du chêne de Tronçais; son bois, peu chargé en tanin, est recherché pour les grands vins élevés en fûts de chêne. Ainsi le chêne de Morat, arbre exceptionnel de 300 ans vendu en 2005 pour près de 38 000 euros, a permis la fabrication de 56 barriques bordelaises (11 en moyenne dans un chêne de 180 ans).

Une quarantaine **d'arbres remarquables** sont conservés en divers points de la forêt.

**Zones humides :** traversée par 2 rivières, Marmande et Sologne, Tronçais compte 44 kms de ruisseaux, une soixantaine de fontaines, des zones marécageuses et 5 étangs d'une superficie totale de 170 ha.

### Préservation :

L'observation de la carte de 1665 des Fleury, où le bornage apparaît clairement, montre que les limites de la forêt n'ont pratiquement pas changé depuis l'époque de Colbert : ce milieu cohérent a été relativement épargné par l'activité humaine. Il en résulte :

**Une biodiversité exceptionnelle :** grands mammifères (cerfs, chevreuils, sangliers), nombreux petits mammifères; 21 espèces de chauves-souris dont la plus grosse colonie d'Europe de grands murins; 120 espèces d'oiseaux dont des espèces rares comme l'aigle botté et la cigogne noire... ; des amphibiens comme le crapaud sonneur à ventre jaune; les bois âgés favorisent la présence d'insectes xylophages : capricorne, lucane cerf-volant, pique prune; les abondantes populations de coléoptères ont été inventoriées. La flore compte 546 espèces répertoriées, dont une vingtaine d'intérêt local (osmonde royale) et 8 espèces végétales protégées (dont le fluteur nageant figurant sur la liste rouge nationale).

1150 ha sont classés en **Zone Natura 2000**; les 100ha de la **Réserve Biologique Intégrale** de Nantigny se voient appliquer le principe de la protection totale; une **Réserve Biologique Dirigée** de 13ha protège **un des plus vieux**

**peuplements de chênes de France (300 ans)** et permet la conservation d'espèces liées aux très vieux bois.

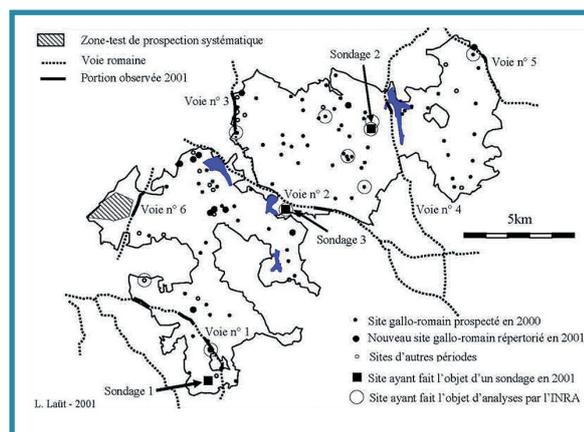
**Des sites archéologiques et historiques**, en grand nombre, sont répartis sur toute la forêt : sites préhistoriques et protohistoriques; sites antiques, gallo romains surtout (une centaine répertoriés); sites médiévaux comme le Prieuré de La Bouteille (dépendance de Cluny).

**Un patrimoine immatériel riche :** un ensemble de légendes et lieux dits sont encore bien vivants aujourd'hui dans un cadre resté intact.

AINSI :

- L'ONF A CHOISI TRONÇAIS POUR SON PROGRAMME "FORET D'EXCEPTION";
- Une association (Tronçais Patrimoine de l'Humanité) a été créée dans le but de proposer Tronçais au patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Tronçais figure sur la Liste Indicative des Sites à Classer (Min Ecologie : Circ 7/7/2011 : actualisation de la liste indicative des sites à classer au titre des art L341-1 et suivi du code de l'environnement).

Crédit photo :  
O. Poignant



### ■ Dreuille et Grosbois

Elles forment avec la forêt domaniale de Messarges une bande boisée quasiment ininterrompue entre Cosne-d'Allier et Souvigny qui sera traversée quel que soit le tracé de la LGV en Bocage.

Au cœur de Grosbois, le Prieuré St-Jean (ordre de Grandmont), un site classé, abrite le Conservatoire du Patrimoine des Eaux et Forêts.

A partir d'une sylviculture pratiquée à l'identique de Tronçais elles produisent des bois de qualité "chêne à grain fin de l'Allier" très recherché par la tonnellerie.

L'un des principaux enjeux écologiques est lié à l'ancienneté et à la permanence du couvert boisé depuis l'Antiquité permettant le maintien de communautés animales et végétales inféodées aux boisements anciens et aux bois morts qui sont parmi les plus menacées en Europe



# Conséquences prévisibles de la traversée de ces forêts par une LGV : désastreuses et irréversibles

La LGV instaurera une coupure des massifs forestiers, actuellement cohérents et de taille relativement limitée (Tronçais 10 500 ha, Sologne : 350 000 ha), entraînant une isolation de deux parties préalablement intimement liées : **l'intégrité des forêts sera détruite, la circulation des espèces sera gravement entravée; les nuisances sonores** toucheront l'ensemble du vivant; **les paysages** seront bouleversés.

**La santé des arbres** : Les forêts du Bocage Bourbonnais, dont les arbres élancés culminent à maturité à plus de 40 m, subissent depuis plus de 3 décennies les contrecoups des changements climatiques. A 2 tempêtes majeures et un climat de plus en plus atypique, la réponse des arbres s'évalue en pertes foliaires et dessèchement des ramifications; actuellement sur l'ensemble des massifs du Bocage, l'arbre présentant une feuillaison complète est devenu rare.

Les tempêtes ont laissé des séquelles majeures, déstabilisant les peuplements en créant des espaces clairiérés, augmentant le phénomène d'évapotranspiration des grands chênes et hêtres; l'arbre mis en lumière brutalement dessèche dans ses parties terminales, les canicules et l'insolation de certains jours d'été jouent un rôle aggravant.

L'emprise de plus de 100 m de largeur d'une LGV entraînera des impacts identiques à ceux décrits précédemment, fragilisant le long de ces percées les arbres sur plusieurs dizaines de mètres au-delà de l'emprise. Ce corridor artificiel sera un itinéraire tout tracé pour permettre aux vents de s'engouffrer en rencontrant des arbres qui jusqu'alors avaient résisté par leur cohésion de groupe.

**La faune** : Le passage d'une LGV aurait un impact catastrophique sur la faune sauvage des forêts domaniales de l'Allier, en particulier sur ses populations de cervidés déjà menacées. En effet, le cerf absent dans la plupart des massifs du département se fait rare dans certains secteurs du pays de Tronçais. La volonté de limiter son territoire au seul massif de Tronçais a entraîné sa concentration sur quelques zones. De plus, l'absence de passages à gibier au dessus de l'A71 a interdit les échanges traditionnels de populations avec le massif de Bornacq. Un nouveau morcellement de cet espace vital et son isolement constituerait localement des risques majeurs pour l'espèce. De nombreuses autres espèces animales pourraient également subir les nuisances d'un tel ouvrage : insectes rares, reptiles et batraciens, chiroptères, oiseaux ... dont certaines aussi emblématiques que la cigogne noire dont le retour dans les forêts de l'Allier est tout récent.

Les travaux de terrassement affecteront **les réseaux hydrauliques** des forêts alors que ceux-ci souffrent déjà des effets de la sécheresse.

A Tronçais, en raison de leur extrême dispersion sur l'ensemble du territoire, la LGV ne pourra pas éviter un nombre plus ou moins important de **sites archéologiques et historiques** qui seront irrémédiablement détruits.

Les **populations** des communes du pays de Tronçais et des massifs forestiers voisins vivent en osmose avec la forêt et ne retrouveront pas leur cadre de vie; la vocation touristique des forêts souffrira de la traversée LGV : on y vient pour les paysages, la faune et la flore et surtout le calme, pas pour entendre passer des TGV qui, de surcroît, ne s'arrêteront pas à moins de 40 kms de là...

## CONCLUSION

Le patrimoine d'exception que représentent les forêts domaniales de Tronçais, Dreuille et Grosbois doit être préservé dans son intégrité. Le passage d'une LGV compromettrait gravement et irrémédiablement un écosystème exemplaire. Tronçais représente depuis des générations un héritage préservé où le travail de la nature est perceptible; elle constitue pour les habitants du pays le centre de leur vie et pour les citadins un havre de paix et de ressourcement. Nos forêts de l'Allier ont une très longue histoire mais elles sont encore vivantes : pour gagner quelques minutes dans nos déplacements ne sacrifions pas ce que la nature et l'homme ont construit depuis 350 ans, les générations futures ne nous le pardonneraient pas.



Société des Amis  
de la Forêt de Tronçais  
Mairie de Cérilly  
03350 CERILLY  
Courriel : [info@amis-troncais.org](mailto:info@amis-troncais.org)

COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC SUR  
LE PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67  
[secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org](mailto:secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org)  
[www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
LGV POCL